

GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, rue des Meuniers

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire 23 mai 2022 – 3^{ème} résolution

GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, rue des Meuniers

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2022 – 3^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense, le 2 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI